

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Questembert Communauté**  
**Délibération du Conseil d'Administration**  
**Séance du 25 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 25 Mai à 18h, les membres du Conseil d'Administration du CIAS se sont réunis à la salle du Conseil de Questembert Communauté, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, et sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 16 Mai 2023 conformément aux articles R.123-7 et R.123- 16 du Code de l'action social et des familles .

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 22

Procuration : 6

**Étaient présents :**

M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Sylvie GAIN, Mme Morgane RETHO, Mme Simone MALVILLE, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES (arrivée à 18h25), Mme Marie-Annick BURBAN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Boris LEMAIRE, M. Michel GRIGNON, Mme Brigitte POEYDEMENGE, Mme Hélène LANN CORRE, M. Patrick MORICE, M. Jean-Yves LE DOUARIN, Mme Eve FOUCHER

**Étaient absents :**

Mme Isabelle GIRAUD, M. Raymond HOUEIX, M. Laurent POMMEREUIL, M. Jean-Jacques MERCIER, Mme Marie-Agnès HEMERY-PHILIPPOT, Mme Nicole TOUZE, M. Pierrick LE BRIS, Jean-Pierre DANET, M. Anthony BOISARD, Mme Jeannine MAGREX, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE

**Procuration :**

Mme Jeannine MAGREX a donné procuration à Boris LEMAIRE

Pierrick LE BRIS a donné pouvoir à Patrice LE PENHUIZIC

Jean-Jacques MERCIER a donné pouvoir à Jean-Pierre GALUDEC

Nicole TOUZE a donné pouvoir à Morgane RETHO

Marie -Agnès PHILIPPOT a donné pouvoir à Hélène LANN CORRE

Anthony BOISARD a donné pouvoir à Simone MALVILLE

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie GAIN

**2023 05 n° 8 - FINANCES - Grille Tarifaire ACM enfance jeunesse**

Dans le cadre d'une remise en conformité avec le Trésor public, le Président demande aux membres du CIAS de repasser en délibération les tarifs enfance jeunesse pour rectifier une erreur dans un montant. (dernière délibération 2022 01 n°15)

Pour information, un travail commun entre les 2 centres sociaux sera mené cette année pour modifier l'ensemble des grilles tarifaires des structures enfance et jeunes des centres sociaux.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents, les membres du Conseil d'Administration valident la grille tarifaire ACM enfance jeunesse, jointe en annexe.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 5 juin 2023

Le Président, Patrice LE PENHUIZIC

